



Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec
2, Place Laval, #350
Laval, Québec H7N 5N6
Tél : (450) 668-5353 Télécopieur : (450) 668-3616
louis@cli-investigation.com

Chers collègues,

Voici l'état de la situation. Votre association a vraiment vu le jour en mars 1995. Elle a été mise en veilleuse du fait que le ministère de la Sécurité publique a mis en œuvre le Comité consultatif (1996) et a pris son envol officiel en novembre 2003 en fonction des défis à venir, le premier étant le Livre blanc déposé par le ministère et le second, la loi fédérale concernant la protection des renseignements privés.

Depuis novembre 2003, nous avons atteint plusieurs objectifs. Nous avons :

- Été invités par le ministre à déposer un mémoire et comparaître devant la commission parlementaire ;
- Déposé un mémoire dont vous trouverez copie sur le site;
- Participé avec les autres associations AQIS, CANASA, CASIEQ & AISEQ à la préparation d'un tronc commun de nos mémoires, ainsi qu'à une rencontre en privé avec le ministre et à une conférence sous l'égide du Conseil du Patronat du Québec;
- Joint les autres provinces en s'assurant de former des associations provinciales représentatives qui se sont aussi regroupées sous un parapluie canadien;
- Écrit des articles dans un nouveau magazine canadien pour notre profession, Canadian Investigators, dont les mensuels du bulletin sont sur le site;
- Présenté notre position devant les représentants syndicaux policiers réunis à Québec dans le cadre de leur sommet annuel;
- Nous avons été conférenciers à la conférence organisée par Federated Press en juin 2004;
- Été reconnus par le ministère et invités à participer aux comités en fonction du projet de loi.

Nous considérons former, à ce jour, une représentation importante des agences d'investigation licenciées du Québec. Notre objectif ne sera atteint que lorsque toutes les agences licenciées se joindront à nous. Nous croyons qu'à un moment donné il n'y aura pas d'option, si on en juge par les avancées du Livre blanc. Alors, nous suggérons humblement que tous devraient se joindre de façon volontaire afin de façonner votre association à ce qu'elle devrait faire pour vous, et non vous faire imposer des idées. Je vous rappelle que nos objectifs sont strictement de faire face aux législations affectant notre profession, tant au fédéral qu'au provincial. De plus, la nouvelle loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques exige que les enquêteurs fassent partie d'une association professionnelle ayant en place des codes de conduite pour bénéficier des exclusions prévues.

Nous déployons actuellement toutes nos énergies à continuer les travaux là où le Comité consultatif les a laissés en 1998, voire à apporter de nouvelles pistes de solutions.

Nous sommes et nous voulons demeurer un partenaire dans la protection de la population, le maintien d'un climat de cohésion sociale, dans la confiance dans le système judiciaire et dans l'outillage pour le combat de la criminalité. Nous voulons être des partenaires tant dans la lutte contre le crime organisé que dans la prévention des sinistres. Nous favorisons l'approche préventive. En deux mots, nous offrons un support pour l'accélération des réformes de la sécurité publique et l'établissement d'une concertation entre partenaires naturels en prévention, protection des personnes et des biens. Nous désirons épauler et supporter là où le système public ne peut suffire à la demande¹.

¹ Note 1 : La sécurité publique, une mission fondamentale de l'état, Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec, ISBN 20550-38442-3

Nous, du secteur privé, particulièrement l'investigation, tenons à préciser qu'il y a des contrôles, de l'éthique, de l'intégrité et plusieurs modèles à suivre, à même le marché québécois. Il serait sage de bonifier ce qui se fait de bien, d'éliminer ce qui n'a pas sa place pour ainsi paver la voie à un vrai partenariat dans le combat contre la criminalité et pour la protection du citoyen, toutes deux parties prenantes du plan stratégique du Ministère : **«La sécurité publique, une mission fondamentale de l'état.»**

Nous voulons être proactifs et nous l'avons démontré par notre participation au Comité consultatif.

Nous ne recherchons donc qu'à être reconnus pour ce que nous sommes : des **professionnels de la sécurité**. Et dans le but de mieux servir la population (individu ou corporation), une coopération de plus en plus grande est souhaitable avec les autres intervenants. Nous sommes des partenaires de qualité pour tous les autres intervenants qui assurent la Sécurité du Territoire.

Les besoins sont, non pas des contrôles plus nombreux, mais une coopération plus régulière. Que cette coopération nécessite un encadrement précis, nous sommes d'accord. Cette coopération diminuera la criminalité, augmentera la sécurité et la clientèle en sortira gagnante.

Il faut à tout prix éviter une mauvaise loi qui résulterait en de mauvais règlements.

Nous allons donner au ministre, de par notre participation aux comités, notre collaboration pour mettre en place des mécanismes légaux mais aussi et surtout d'autocontrôle et d'autogestion des activités de services d'enquête fournies par le secteur privé, comme c'est le cas pour d'autres activités professionnelles.

Ne nous contentons pas de nous inspirer de ce qui se fait ailleurs au Canada, en Amérique ou en Europe. Nous sommes actifs à trouver une approche qui réponde à nos vrais besoins.

En tant que président fondateur, je vous cite humblement que toutes les démarches sont pour notre profession d'abord et avant tout.

Votre appui sera très apprécié. Joignez-vous à votre association représentative.

Bien à vous,

Louis Laframboise CFE
Président